



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 22448

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur un projet européen de réglementation des productions biologiques animales. L'association régionale de Rhône-Alpes pour le développement biologique s'inquiète du contenu d'un tel projet en cours de finalisation. Celui-ci est inférieur aux cahiers des charges actuels français. En France, les consommateurs ont accès à des produits biologiques de qualité. Si le projet européen était adopté, les conséquences pour l'agriculture biologique seraient très préjudiciables en termes de concurrence entre éleveurs et transformateurs français, de perte de qualité et de crédibilité pour ce mode de production. Il lui demande quelle est son appréciation et quelles sont les intentions du Gouvernement pour maintenir le niveau de qualité de l'agriculture biologique animale.

Texte de la réponse

La France est aujourd'hui un des rares Etats de l'Union européenne à disposer d'une véritable réglementation relative aux productions animales en agriculture biologique, et ce avec un niveau élevé d'exigences, fondées sur une conception rigoureuse de l'agriculture biologique. Seul le respect de principes stricts peut permettre un développement durable de ce mode de production et c'est pourquoi le Gouvernement a fermement défendu, lors du dernier conseil des ministres de l'Union européenne, les positions établies au niveau français, en étroite concertation avec la profession. Le Conseil a adopté des éléments d'orientation sur la base desquels les discussions devront être poursuivies sous la prochaine présidence allemande, au cours du premier semestre 1999. Si de nombreux points sont encore éloignés de l'approche française sur la production biologique, les négociations ont permis des avancées significatives dans le sens souhaité par la France, notamment sur l'interdiction d'utilisation des organismes génétiquement modifiés, l'alimentation des animaux, la limitation des traitements des animaux à l'aide de médicaments allopathiques de synthèse. Il s'agit d'une première étape dans le processus de négociation. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre, dans les prochaines discussions, la même logique de rigueur et de fermeté afin de parvenir à un texte communautaire cohérent avec nos ambitions pour ce mode de production, et de maintenir la confiance des consommateurs et la crédibilité des produits issus de l'agriculture biologique.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22448

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6621

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 750